



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023 A 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 14

Quorum : 8

Présents : 10

Absents excusés : 4

Pouvoirs : 2

Date de convocation : 05 décembre 2023

Le 11 décembre 2023 à 18h00, le conseil municipal de Dignac s'est réuni sous la présidence de Madame Françoise DELAGE, Maire.

Etaient présents : Mmes CHARRIÈRE, DELAGE, GODIER, JEAN, VIGIER, MM. CHARBEIX, DOUILLARD, GUEDON, MORELET, REDON.

Etait absents : Mmes GAUTIER-MARANDAT, RODRIGUEZ, MM. LEBRAUD, M. SUIRE

Pouvoirs : Mme GAUTIER-MARANDAT a donné pouvoir à Mme JEAN, M. LEBRAUD a donné pouvoir à M. DOUILLARD

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance du conseil municipal ouverte et procède à la désignation du secrétaire de séance.

Mme Béatrice JEAN est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1 – Participation aux frais de scolarité classe ULIS de Montbron

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire fait état du récapitulatif des charges de fonctionnement de l'école primaire de Montbron.

Le montant du coût par enfant s'élève à 701,80 euros et concerne 1 enfant domicilié à Dignac, et scolarisé en classe ULIS du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Vote : approbation à l'unanimité.

2 – Présentation de l'avant-projet de rénovation de la salle polyvalente

Rapporteur : M. Pascal MORELET – Mme Nora SCHMITT de la SPL Gama – M. LAMAZIERE économiste pour le bureau d'étude MORELET (maîtrise d'œuvre).

Les intervenants présentent les différentes interventions à venir (mise aux normes de la défense incendie, cloisonnement de la salle en 2, accessibilité PMR aux abords et dans la salle, changement des menuiseries alu, amélioration du confort d'été et d'hiver (isolation de la toiture avec ajout de 40cm dans le faux-plafond)). Un flocage coupe-feu sera réalisé dans les pièces du sous-sol pour améliorer l'isolation thermique mais le stockage ne pourra pas avoir lieu, une alarme incendie sera installée.

Dépôt du permis de construire : 1^{er} trimestre 2024

Durée des travaux 5 à 6 mois.

M. MORELET propose de retenir les options n° 1, 2 et 5.

Vote : approbation à l'unanimité pour l'avant-projet et les 3 options.

3 – Demande de subvention pour la rénovation de la salle polyvalente

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Dans le cadre du projet de rénovation de la salle polyvalente de Dignac, la visite de sécurité réalisée en octobre 2022 a relevé certaines anomalies et dysfonctionnements relevant de la sécurité des usagers.

Devant l'ampleur de l'opération, il a été décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage et de faire appel à SPL Gama pour le suivi de ce chantier.

Le cabinet Morelet, maître d'œuvre a établi un avant-projet technique accompagné d'une fiche financière.

Le plan de financement de l'opération se décompose comme suit :

- Etudes préalables = 5 305 € HT
- Base des travaux = 383 650 € HT
- Options 1, 2, 5 = 23 900 € HT
- Divers = 1 500 € HT
- Ingénierie (maître d'œuvre/ SPS/Bureau de contrôle) = 56 555 € HT
- Tolérances et aléas = 34 530 € HT
- Maîtrise d'ouvrage déléguée = 38 365 € HT

Le coût total est estimé à 543 805 € HT.

Madame le Maire propose de déposer une demande de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. 2024 et du Fonds Vert dans un premier temps. Ce projet répondant aux critères d'éligibilité des travaux de rénovation thermique en vue de l'amélioration énergétique du bâtiment (catégorie d'opération n° 4 – équipements publics).

Les autres partenaires seront sollicités dans un second temps.

Madame le Maire présente un plan prévisionnel de financement suivant :

Financeurs	Montant escomptés	Taux de subvention
ETAT : DETR / Fonds Vert	271 902,00	50 %
FONDS EUROPEENS : FEDER	80 000,00	14,71 %
CONSEIL DEPARTEMENTAL	14 000,00	2,57 %
REGION NOUVELLE AQUITAINE	69 142,00	12,72 %
Total aides publiques	435 044,00	80 %
Autofinancement	108 761,00	20 %
TOTAUX	543 805,00	100

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et à main levée :

- **Approuve le plan prévisionnel de financement présenté ci-dessus ;**
- **Autorise** madame le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables ;
- **Autorise** madame le Maire à signer tout document afférent à ce projet.

Vote : approuvé à l'unanimité.

4 – Désignation du collège des référents déontologues pour les élus locaux

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe les élus que des référents déontologues doivent être désignés. Ce ne peut être ni des élus, ni des agents communaux. Le centre de gestion se positionne en facilitateur et propose un dispositif sans tarification pour ses collectivités affiliées.

Vote : approuvé à l'unanimité.

5 – Désignation des délégués communaux à la commission de contrôle des listes électorales

Rapporteur : Mme Françoise DELAGE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut désigner 2 délégués communaux suite au délai de 3 ans. M.REDON et Mme RODRIGUEZ se représentent.

Vote : approuvé à l'unanimité.

Mme PETIT (titulaire) et M. EYDELY (suppléant) seront les représentants de l'administration. M.DELAGE (titulaire) et Mme BOURDIN (suppléante) seront les représentants du tribunal judiciaire.

Questions diverses :

- **Marché local de 16h00 à 19h00** : Mme VIGIER signale que 5 producteurs étaient présents en décembre. Faible fréquentation de la part des habitants. Il n'y aura pas de marché en janvier 2024. 1 producteur vient suivant ses envies. Les producteurs sont bloqués par la quantité produite. M. DOUILLARD souhaiterait que la communication soit améliorée. Le marché manque d'animation. Un tour de table est fait pour les élus. Ils sont mitigés entre le maintien en février et l'annulation du marché.

Groupe de travail : Françoise DELAGE, Marie-Pierre VIGIER, Anne-Sophie GODIER, Cédric DOUILLARD, Jean-François REDON

Mme VIGIER interroge M. GUEDON pour savoir pourquoi les ateliers municipaux n'ont pas été transférés au hangar.

- **Loyers communaux et périscolaire** : M. CHARBEIX informe que le paiement des loyers est à jour. En revanche, il signale qu'il existe quelques impayés de périscolaire. La trésorerie en charge du recouvrement est débordée. M. CHARBEIX se propose pour essayer de réduire les impayés en rencontrant les familles en difficulté.

Accord à l'unanimité.

- **Désignation des salles communales** : Mme JEAN propose aux élus de renommer les salles communales suivantes car elles ne sont plus occupées uniquement par une association et qu'elles ont des utilisations diverses :

- salle des aînés → salle Chasserreau,
- salle des associations → salle de la mare.

Accord à l'unanimité.

- **Rue barrée place du Champ de Foire – péril** : M. REDON interpelle madame le Maire sur le fait de refermer la rue. Elle répond que la procédure légale suit son cours. Elle a saisi le tribunal administratif pour qu'un expert soit nommé. L'expert dans son procès-verbal listera les travaux à réaliser dans un délai imparti.

- **Journée du patrimoine – visite de l'église** : Mme DELAGE informe les élus que M. CROIZET souhaite restaurer les marches qui mènent au clocher de l'église. Il faudrait avoir l'accord des bâtiments de France et des Pompiers, réaliser les marches aux normes, monter dans une échelle à barreaux sans sécurité afin d'accueillir du public lors des journées du patrimoine.

A l'unanimité les élus refusent les rénovations et la visite du clocher pour des raisons évidentes de sécurité.

- **Section patrimoine** : M. REDON informe les élus que les conventions vont être refaites pour l'entretien des chemins ruraux et le jardin du curé car elles n'étaient pas assez précises. Elles seront envoyées à l'association des maires de France pour une validation juridique.

La séance est levée à 20h15.

La secrétaire de séance,
Béatrice JEAN



Le Maire de Dignac,
Françoise DELAGE


The seal of the town of Dignac, featuring a coat of arms with a lion and a unicorn, surrounded by the text "MAIRIE DE DIGNAC" and the year "1641".